

DECRET N° 1046 /PR/PM/2013
Portant remaniement du Gouvernement

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES**

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 066/PR/ 2013 du 21 Janvier 2013 portant nomination d'un Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier Ministre, Chef de Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Le Gouvernement de la République est remanié comme il suit :

- Ministre Conseiller à la Présidence de la République:
BEYOM MALO ADRIEN;
- Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
MOUSSA FAKI MAHAMAT;
- Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique :
ABDERAHIM BIREME HAMID;
- Ministre des Finances et du Budget :
BEDOUMRA KORDJE ;